



Infor Anael Finance iSeries

CCA - Charges constatées d'avance

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : septembre 25, 2018

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Prérequis.....	5
Documents liés	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Charges constatées d'avance	7
Objet	7
Mise en œuvre.....	7
Le plan comptable (PAN020CLP).....	7
Les comptes externes (PAN450CLP)	8
Paramétrage répertoires dans l'IFS (PXM009CLP).....	9
Traitements.....	9
Saisie des écritures	9
Editions et consultation	10
Comptabilisation des charges constatées d'avance (PCC600)	10
Comptabilisation des CCA hors exercice (PCC700)	13

À propos de ce manuel

Lors de la comptabilisation de la facture, l'intégralité de la charge est comptabilisée dans une période comptable même si la consommation ou la livraison intervient sur des périodes à venir. Le module des CCA permet de 'sortir' de la période le montant de la charge imputable aux périodes suivantes.

Ce document décrit la mise en œuvre du module de Charges Constatées d'Avance (CCA) dans Anael Finance iSeries.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael finance iSeries.

Périmètre du document

Ce document décrit les fonctionnalités des CCA (à partir de la version V7R0 d'Anael Finance iSeries)

Prérequis

Le module des Charges constatées d'avance est verrouillé par clé d'accès (module 43).

Documents liés

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Mars 2016	B. Quevedo	Création document
1.1	Juillet 2018 Août 2018	D. Garcia C. Leclerc	Ajout sortie fichier des CCA (fiche11452) et Comptabilisation sur tiers d'origine (fiche 11358)

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Charges constatées d'avance

1

Objet

Lors de la comptabilisation de certaines charges ou produits, le montant imputé (sur la période de saisie) peut correspondre à plusieurs périodes.

Le module de 'charges constatées d'avance' permet d'obtenir la charge réelle à une période donnée.

Le traitement des charges constatées d'avance consiste à :

- Définir une amplitude des dates de validité de la charge sur certains comptes (définis dans le plan comptable)
- Editer et consulter les dates de validité
- Extourner le montant de la charge correspondant aux périodes au-delà de la période traitée lors de la « comptabilisation des charges constatées d'avance ». L'extourne est générée sur des comptes définis dans les numéros d'ordre 25 et 26 ou 125 et 126 des comptes externes
- Extourner le montant de la charge ne correspondant pas à l'exercice traité lors de la « comptabilisation des charges constatées d'avance hors exercice ». L'extourne est générée sur des comptes définis dans les numéros d'ordre 27 et 28 ou 127 et 128 des comptes externes
- Les traitements sont effectués à la demande de l'utilisateur.

Le menu **des Charges constatées d'avance**, comporte trois options :

- **Comptabilisation des CCA**
- **Comptab. CCA hors exercice**
- **Paramétrage répertoires IFS**

Mise en œuvre

Le plan comptable (PAN020CLP)

Dans la section **Comptabilité analytique** de l'écran **Mise à jour du plan comptable**, le paramètre «Charge/Pdt const. avance » permet de définir si, lors de la saisie des écritures sur

ce compte, l'utilisateur devra saisir des dates de validité. Les valeurs autorisées sont les suivantes :

- 'I' = Saisie interdite. La charge ou le produit correspond à la période de saisie, rien de particulier en saisie
- 'O' = Saisie obligatoire. En saisie, la fenêtre permettant de saisir les dates de validité s'ouvre systématiquement et l'utilisateur doit obligatoirement renseigner ces dates. (Les dates de validité seront renseignées sur les écritures de CCA générées sur ce compte).
- 'F' = Saisie facultative. En saisie, dans la fenêtre les dates de validité sont initialisées par défaut avec les dates début et fin de la période comptable de l'écriture saisie. La valeur de la constante « Affichage dates de validité » du PAN301 détermine l'ouverture systématique ou pas de la fenêtre de saisie des dates de validité
 - O=Oui, la fenêtre de saisie des dates s'ouvrira automatiquement pour une éventuelle mise à jour
 - N = Non, la fenêtre ne s'ouvrira pas systématiquement

Le code action « DR » sur la ligne permet de modifier les dates de validité

Ce paramètre est restitué dans la liste du plan comptable.

Pour information, les dates de validité sont stockées dans le fichier FCC200P1 sur n° interne/n° de ligne des pièces d'origine

Les comptes externes (PAN450CLP)

Paramétrer les comptes externes suivant de la table CE (qu'il est possible de dupliquer à partir de la société 3400)

- 025 = Produit constaté d'avance
- 026 = Charge constatée d'avance
- 027 = Produit s/exercice précédent.
- 028 = Charge s/exercice précédent.

Renseigner le compte de « charge constatée d'avance », contrepartie du compte de charge.

En effet, pour générer les CCA, le programme va extourner le montant de la charge ou du produit dont la validité est au-delà de la date d'arrêté ; chaque pièce de CCA générée sera constituée d'une ligne sur le compte de charge ou de produit avec une ligne de contrepartie sur le compte paramétré dans le compte externe.

Par N° d'ordre (et éventuellement CG générateur paramétrable dans CGENER de 'zone') renseigner le compte de CCA et si nécessaire, les codes stat et imputations analytiques.

En fonction de la constante du PCC600, il est possible maintenant de comptabiliser les charges constatées d'avance avec le tiers d'origine. Pour cela, il faut paramétrer les comptes externes suivants :

- 125 = Produit constaté d'avance
- 126 = Charge constatée d'avance
- 127 = Produit s/exercice précédent.
- 128 = Charge s/exercice précédent.

Renseigner le compte de « charge constatée d'avance », contrepartie du compte de charge et dans la zone tiers, mettre '*****'.

Au moment de la comptabilisation, si la constante 'Sous compte générique' est égale à oui, si la génération est faite en détail et s'il existe un seul tiers sur la pièce d'origine, le sous compte sera alimenté avec le tiers trouvé et le compte général du compte externe 125 ou 126 ou 127 ou 128.

Sinon on comptabilisera sur le compte général et tiers du compte externe 025 ou 026 ou 027 ou 028.

Paramétrage répertoires dans l'IFS (PXM009CLP)

Comptabilité Générale > Abonnements & CCA > charges constatées d'avance > Option → Paramétrage répertoires dans l'IFS

Cette option permet d'enregistrer le répertoire de sortie du fichier CSV qui sera proposé dans la saisie des paramètres lors des traitements de comptabilisation des CCA.

(se référer à la documentation Rapprochements bancaires_1.2 page 19)

Traitements

Saisie des écritures

En saisie des écritures, (comptables, extracomptables ou standard), sur la ligne d'un compte à «Charge/Pdt const. avance » = O, une fenêtre s'ouvre permettant de définir la durée de validité de la charge ou du produit en renseignant la date de début et la date de fin.

Si «Charge/Pdt const. avance » est égal à

- O : ouverture systématique de la fenêtre avec les dates initialisées à 0 que l'utilisateur doit renseigner pour valider la ligne (par exemple 01 04 2008 à 30 09 2008). Possibilité de les modifier avant de valider la pièce par le code action 'DR'

- F : les dates sont initialisées avec les dates de validité de la période comptable sur laquelle la pièce est enregistrée (01 04 2008 à 30 04 2008 par exemple), si la fenêtre ne s'ouvre pas, l'utilisateur peut modifier les dates par le code action 'DR'
- I : pas de date à renseigner, aucun moyen d'accéder à la fenêtre.

Ces dates peuvent être renseignées dans le **fichier batch des écritures**.

Sur l'écran de création et de mise à jour des écritures batch, le champ Dates de validité est affiché après les montants.

A la validation de l'écriture, la charge ou le produit, avec ses dates de validité, est généré dans le fichier 'Historique des Charges constatées d'avance'

Les dates de validité sont accessibles pour modification :

- par la mise à jour des autres zones en consultation comptable, en bas de l'écran
- par le code action 'DR' en consultation analytique qui amène la fenêtre contextuelle 'Durée de validité Charge/produit'

Editions et consultation

Les dates de validité sont restituées dans les traitements suivants

- Toutes les consultations (comptables et analytiques), en affichage de ligne
- Toutes les listes d'écritures (batch, extracomptables, standards)
- Editions du brouillard, compte-rendu de saisie, pièces comptables, pièce interne
- Grand-livre général
- Grand-livre analytique

Comptabilisation des charges constatées d'avance (PCC600)

Comptabilité Générale > Abonnements & CCA > charges constatées d'avance > Option → Comptabilisation des CCA

Cette option permet d'extourner le montant de la charge correspondant aux périodes au-delà de la période traitée. L'extourne est générée sur les comptes définis dans les numéros d'ordre 25 et 26 des comptes externes.

Le traitement peut être lancé en multi soumission de type 'M'

Prise de paramètres

L'écran **Génération des écritures de CCA** nécessite ces informations :

- Date d'arrêté :

- Date à partir de laquelle est effectué le calcul de la charge constatée d'avance. Elle doit être inférieure ou égale à la date de fin de la période comptable
- Tirage définitif
 - N : seul le compte-rendu des charges constatées d'avance est édité
 - O : le compte-rendu est édité et les écritures correspondantes sont générées dans le fichier batch des écritures.
- Sortie fichier
 - N : pas de sortie fichier
 - 1 : Sortie fichier de type IBM
 - 2 : Sortie fichier de type csv
- Code Journal :
 - Obligatoire si le traitement est définitif
 - Il doit être à contrepassation automatique sur P+1 si les écritures générées sont comptables (*mettre un journal différent sur le dernier mois afin de distinguer les écritures à contrepasser qui feront l'objet d'un report des écritures à contrepasser*)
- Numéro chrono :
 - Obligatoire si le journal est à numérotation chrono manuelle
- Folio :
 - Obligatoire quand le traitement est définitif
- Ecritures générées :
 - C= Comptables ou E= Extracomptable simulées
- Période :
 - Obligatoire quand le traitement est définitif. Lors du traitement définitif, la période de comptabilisation est alimentée dans le fichier historique des charges constatées d'avance afin de ne pas la générer une nouvelle fois sur la même période
- Réextraction : valeur par défaut = N
 - 'O' permet de générer de nouveau les CCA sur une période déjà traitée définitivement (si le batch a été supprimé par exemple) en forçant par F21.
- Total contrepartie :
 - Si oui, édition d'un total par devise et par taux dans les listes de contrôle
- Journal à exclure :
 - facultatif, les charges et produits saisies dans ce journal ne seront pas traités par ce programme.
- Tri d'édition : le compte-rendu sera présenté par
 - compte/établissement ou
 - établissement/compte

Après renseignement de l'écran, et si une sortie fichier est demandée, une fenêtre apparaîtra pour demander :

- Si sortie fichier de type IBM :

- Nom de fichier
- Bibliothèque
- Remise à blanc (O/N)
- Si sortie fichier de type csv :
 - Nom de fichier
 - Chemin du fichier dans l'IFS

Traitement :

En fonction des paramètres pris dans la sélection,

- lecture du plan comptable pour extraire les comptes à traiter
- lecture des écritures de ces comptes sur la société /exercice à traiter
- calcul de la charge constatée d'avance CCA (selon les dates de validité de l'écriture) en montant société et en montant devise
- édition de la charge constatée d'avance : compte, libellé, imputation analytique de l'écriture d'origine et montants devise et société correspondant à la CCA.
- Si traitement définitif
 - génération de l'écriture dans le fichier batch (FAN350P2) et
 - marquage de la période de génération dans le fichier historique des CCA

Exemple :

Montant de la charge : 5136,00 enregistrée en avril

Durée de la charge : 183 jours (1^{er} avril au 30 septembre)

Charge constatée d'avance à générer fin juin = charge totale - charge réelle soit

$$[5136 - (5136 \times 91 / 183)] = 2582,03$$

Consultation des CCA dans le batch au 30/06/2008

Ligne Pièce	Compte	S/S Cpt.	Libellé	Débit	Crédit
00001 GAN38	616000	CCA	0091J/0183J	2582,03-	
00002 GAN38	486000	CCA	0091J/0183J		2582,03-

Comptabilisation des CCA hors exercice (PCC700)

Comptabilité Générale > Abonnements & CCA > charges constatées d'avance > Option → Comptab. C.C.A. hors exercice

Cette option permet d'extourner le montant de la charge ne correspondant pas à l'exercice traité. L'extourne est générée sur les comptes définis dans les numéros d'ordre 27 et 28 des comptes externes.

La prise de paramètres est identique à la 'comptabilisation des charges constatées d'avance'. Les champs sont décrits dans la section Comptabilisation des charges constatées d'avance.

Le traitement est différent dans la mesure où il ne calcule pas la charge constatée d'avance mais la charge hors exercice en cours, soit la charge enregistrée sur l'exercice N qui concerne l'exercice N-1.

Exemple :

Montant du produit 10 000,00 enregistré en février 2008

Durée validité : depuis le 1^{er} décembre 2007 jusqu'au 31 mai 2008

Ac	N° de Compte	Nom Réduit	
	411000 2001	TUTTI QUANTI	
	445720	IVA CLIENTES S/FACTURAS	1960,00
DR	705000	ETUDES	10000,00

Calcul de la charge hors exercice :

Durée de la charge : 183 jours (1^{er} décembre 2007 au 31 mai 2008)

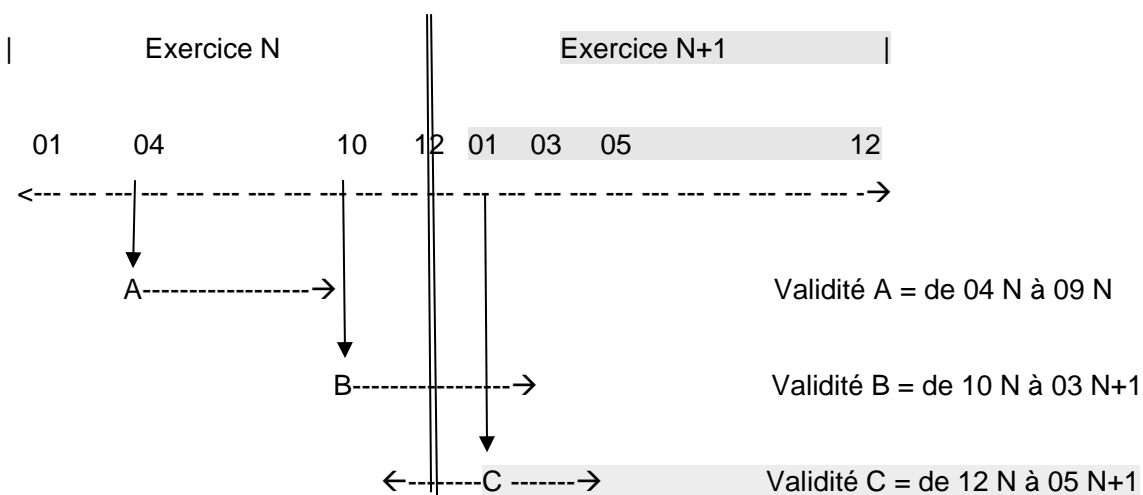
Durée de la charge hors exercice 2008: 31 jours (1^{er} décembre au 31 décembre 2007),

Soit un montant de : $10\ 000,00 / 183 \times 31 = 1703,30$

Que le traitement soit lancé à fin janvier ou à fin décembre, le montant de la charge/produit hors exercice est le même sur toutes les périodes.

Synthèse des traitements des CCA

Données



Résultat

Comptabilisation des charges constatées d'avance, écriture comptable (le journal doit être à contrepassation P+1) ou extracomptable Simulée. (A & B saisies respectivement en 04 et 10 de N – C saisie en 01 de N+1)

Traitement	Arrêté au	Extourne de la charge*	Comptes externes
Comptabilisation des CCA	30/04/N	5/6 de la charge A	N° ordre 25 et 26
	31/05/N	4/6 de la charge A	
	30/06/N	3/6 de la charge A	
	31/07/N	2/6 de la charge A	
	31/08/N	1/6 de la charge A	
	30/09/N	rien	
	31/10/N	5/6 de la charge B	
	30/11/N	4/6 de la charge B	
	31/12/N	3/6 de la charge B	

	31/01/N+1	4/6 de la charge C	
	28/02/N+1	3/6 de la charge C	
	31/03/N+1	2/6 de la charge C	
	30/04/N+1	1/6 de la charge C	
	31/05/N+1	rien	
Compta CCA Hors Exercice	31/01/N+1	1/6 de la charge C	N° ordre 27 et 28
	28/02/N+1	1/6 de la charge C	
	31/03/N+1	1/6 de la charge C	
	30/04/N+1	1/6 de la charge C	
	31/05/N+1	1/6 de la charge C	
	30/06/N+1	1/6 de la charge C	
	31/07/N+1	1/6 de la charge C	
	31/08/N+1	1/6 de la charge C	
	30/09/N+1	1/6 de la charge C	
	31/10/N+1	1/6 de la charge C	
	30/11/N+1	1/6 de la charge C	
	31/12/N+1	1/6 de la charge C	

Pour l'exemple, la fraction est donnée en fonction du nombre de mois.

En réalité, le calcul est effectué en nombre de jours/mois.